



GUIDE DE RÉPONSE OPERATIONNELLE

Sécurité sur les incendies de structures

GDO



GTO

Préface

Le Guide de Réponse Opérationnelle du SDIS60 correspond à l'adaptation des documents de doctrine nationale qu'il s'agisse de :

- Guide de doctrine opérationnelle
- Guide des techniques opérationnelles
- Partage d'Information opérationnelle

Les Guides de Réponse Opérationnelle déclinent localement les documents nationaux afin de les rendre opérationnels et traite également des sujets qui ne sont pas applicables au sein du SDIS au regard :

- Des particularités de son territoire
- Des équipements disponibles et de ceux qu'il a décidé d'acquérir
- De ses ressources humaines et financières

A ce titre, le Guide de Réponse Opérationnelle peut prendre la forme d'un document rédigé et/ou de fiches opérationnelles.

Ce qu'il est :

- Recueil des éléments primordiaux
- Regroupement des sujets similaires au sein du document
- Une adaptation aux particularités locales et aux outils départementaux
- Un outil répondant aux besoins du terrain

Ce qu'il n'est pas :

- une synthèse exhaustive
- un document opposé au document national

Un Guide de Réponse Opérationnelle peut traiter tout ou partie d'un document national mais il peut aussi s'appuyer sur plusieurs documents nationaux.

Table des matières

1	CHAPITRE I – ACTIONS PRÉVENTIVES.....	5
1.1	Limiter L'exposition au danger.....	5
1.2	A - Évaluer la prise de risques.....	6
1.2	B - Adéquation objectifs/moyens disponibles.....	7
2	CHAPITRE II – ACTIONS PRÉVISIONNELLES.....	7
2.1	Définition d'un point de repli.....	7
2.2	Principes des itinéraires de repli et itinéraires de secours.....	8
2.2.1	Définitions.....	8
2.2.2	Les itinéraires de secours.....	8
2.3	BALISAGE.....	11
2.3.1	Généralités.....	11
2.3.2	Balisage des itinéraires de repli et de secours.....	11
2.3.3	Balisage des zones de danger.....	11
2.4	Binômes chargés de la sécurité.....	12
2.4.1	Binôme de sécurité.....	12
2.4.2	Binôme de soutien.....	12
2.4.3	Binôme de sauvetage.....	12
3	CHAPITRE III – GESTION D'UN ACCIDENT – COMMANDEMENT.....	13
3.1	TYPOLOGIE DES ACCIDENTS POTENTIELS.....	13
3.2	ÉVACUATION DES LOCAUX SINISTRÉS.....	14
3.2.1	Rassemblement au point de repli.....	15
3.2.2	Arrêt des engagements.....	15
3.2.3	Décompte et recensement.....	15
3.3	Message d'ambiance.....	15
3.4	Prise en compte des personnes impactées.....	16
3.5	Poursuite de l'intervention.....	16
4	CHAPITRE IV – GESTION D'UN ACCIDENT – ACTIONS INDIVIDUELLES.....	17
4.1	Les problématiques.....	17
4.2	Le signalement.....	18
4.3	L'auto-sauvetage.....	19
4.3.1	Généralités.....	19
4.3.2	Les techniques d'auto-sauvetage.....	19
5	GLOSSAIRE.....	20

PRÉAMBULE

Toute opération de lutte contre un incendie dans une structure bâimentaire présente des dangers pour les intervenants. Ce document indique les dispositions à prendre dès la phase de reconnaissance (actions préventives et prévisionnelles) et dès que possible. Il présente également les mesures à prendre en cas d'accident (gestion d'un accident).

Il s'agit de règles qui doivent être adaptées en fonction des objectifs définis par le COS. Elles s'ajoutent à celles déjà existantes qui concourent à la sécurité de tous les intervenants sur une zone d'intervention (qui ne sont pas rappelées dans ce document).

Il est important de considérer qu'un accident concernant des sapeurs-pompier sur les lieux d'une intervention peut générer une sidération individuelle et un émoi collectif.

La sidération individuelle paralyse totalement l'intervenant, à quelque niveau hiérarchique que ce soit.

L'émoi collectif peut se traduire par un ressenti de vulnérabilité et d'incapacité provoquant une perte de lucidité des intervenants. Il risque de perturber les prises de décisions. Cela justifie de se préparer à ce type d'évènement et de définir des règles à mettre en œuvre.

Retrouver la note opérationnelle sur l'officier sécurité :



1 CHAPITRE I – ACTIONS PRÉVENTIVES

1.1 Limiter L'exposition au danger

Le but de mettre en œuvre des actions préventives est de ne pas exposer inutilement le personnel à un danger.

L'engagement doit toujours être subordonné à la balance bénéfices/risques : **bénéfices** de l'action envisagée par rapport aux **risques** pour les intervenants.

Il doit être mesuré par rapport à l'évolution possible de la situation, qui peut faire évoluer l'objectif fixé.

Limiter l'exposition au danger comprend toutes les actions qui permettent la sauvegarde de tous les intervenants engagés :

- Engagement minimum ;
- Attaque d'atténuation ;
- Coupure des énergies ;
- Vérification de la stabilité des structures ;
- Etc.

Le passage obligé dans un milieu hostile (fumées, chaleur, ...) exige que les sauveteurs disposent :

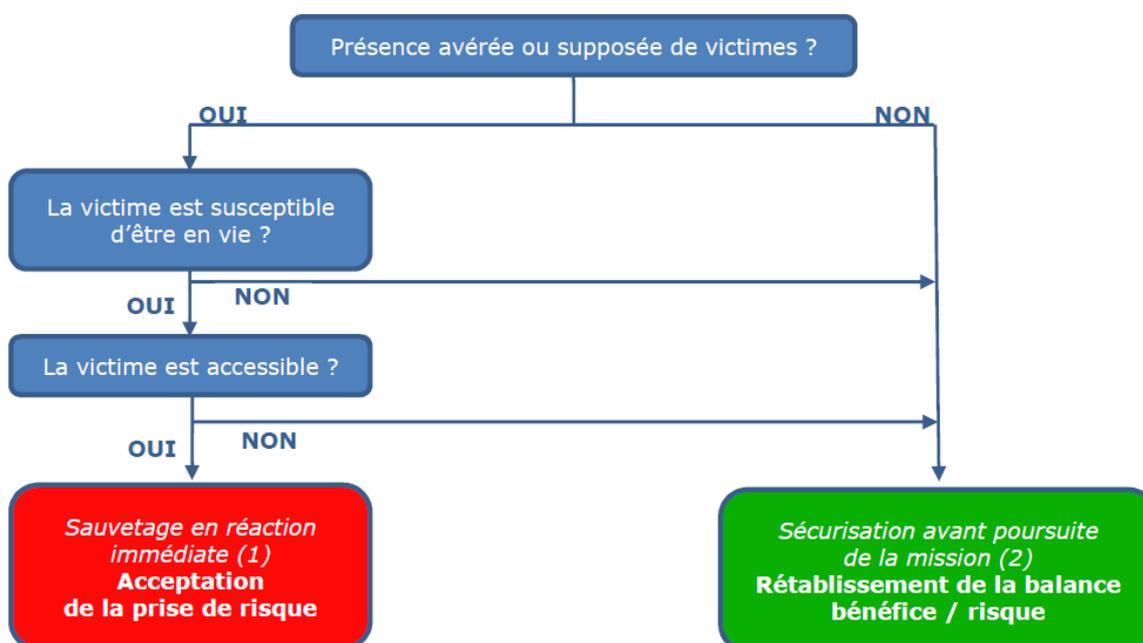
- D'un moyen hydraulique adapté a leur mission en particulier dans les locaux où le siège du foyer principal et ceux impactés par la convection des fumées et gaz chauds ;
- D'une ligne de vie ;
- De moyens de communication ;

1.2 A - Évaluer la prise de risques

La prise de risques est liée à la priorisation des actions. Il faudra dans certains cas prioriser l'attaque du foyer pour pouvoir atteindre les éventuelles victimes. Mais c'est bien la présence de victimes qui déterminera l'urgence de la prise de décision du COS et les réactions immédiates qui en découlent.

Avant tout engagement, les connaissances relatives à la lecture du feu, aux signes annonciateurs de phénomènes thermiques, à la lecture de bâtiments et aux signes annonciateurs d'une rupture de résistance de la structure bâtiminaire, sont des facteurs de sécurité pour les intervenants.

EXEMPLE DE LOGIGRAMME DÉCISIONNEL



(1) Sauvetage en réaction immédiate

Exemples :

- Sauvetage au moyen d'échelle à main ou aérienne ;
- Sauvetage au moyen d'un BAT et si possible d'un binôme de soutien équipé d'une caméra thermique ;
- Etc.

(2) Sécurisation avant poursuite de la mission

Exemples :

- Attaque d'atténuation ;
- Coupure des propagations ;
- Etc.

1.2 B - Adéquation objectifs/moyens disponibles

Les moyens disponibles pour atteindre l'objectif défini devront toujours être suffisants et adaptés à l'évolution du risque : binôme de sécurité, balisage lumineux sécuritaire, etc.

Les demandes de renfort précoces et adaptées peuvent permettre une optimisation de l'enjeu risques / bénéfiques et ainsi réduire la prise de risques : binôme de sécurité, de soutien, de sauvetage.

2 CHAPITRE II – ACTIONS PRÉVISIONNELLES

Il s'agit des actions à mettre en œuvre par anticipation d'un accident potentiel.

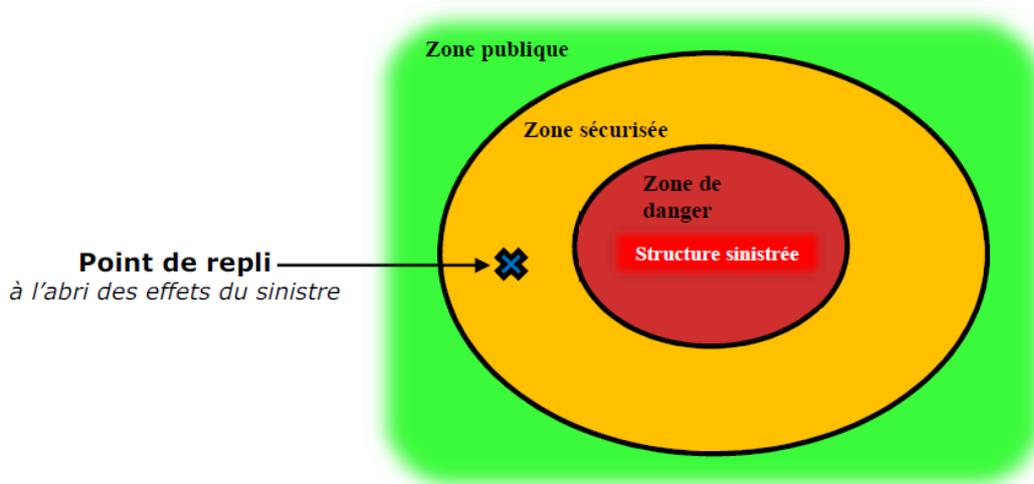
La première règle reste celle des minimums :

- Le minimum de personnel,
- Le minimum de temps,
- Le minimum de risque.

2.1 Définition d'un point de repli

Avant tout engagement, le COS doit définir un endroit sur le site, en zone sécurisée, où les intervenants doivent se replier en cas de danger, d'évacuation générale ou de repli sur ordre.

Il peut y avoir un ou plusieurs points de repli.



2.2 Principes des itinéraires de repli et itinéraires de secours

2.2.1 Définitions

Itinéraire de repli : Cheminement emprunté pour rejoindre l'accès par lequel le ou les binômes se sont engagés dans la structure. L'accès au cheminement doit être connu de tous et balisé (flash code clignotant de couleur verte).

Itinéraire de secours : Ouvrant choisi pour permettre l'extraction du ou des binômes engagés. L'issue de secours est utilisée lorsque l'itinéraire de repli n'est plus praticable ou trop long à parcourir par rapport au délai d'extraction. Elle est matérialisée par un flashcode clignotant de couleur verte.

2.2.2 Les itinéraires de secours

A - Introduction

Dès l'engagement d'au moins un binôme, si le COS l'estime nécessaire et possible, Un itinéraire de secours sera identifié.

Si ce n'est pas le cas, l'itinéraire de repli pourra être renforcé (ex : doublement des moyens en eau, balisage).

En tout état de cause, la création d'issues de secours n'est pas systématique, et ne sera envisagée que si la situation l'exige (absence ou nombre insuffisant d'issues de secours existantes, risque pour les intervenants, faisabilité, etc.).

B - Lecture du bâtiment et identification des issues de secours

Lors de sa reconnaissance, le COS réalise une première lecture du bâtiment. Celle-ci doit rapidement lui permettre de déterminer :

- Si le bâtiment est doté d'issues de secours existantes et opérantes ;
- S'il y a lieu de créer des itinéraires de secours ;
- Le nombre d'issues à créer et leurs emplacements.

Nota : Dans certains bâtiments recevant du public, des espaces d'attente sécurisés, destinés à la mise en sécurité des personnes à mobilité réduite, peuvent servir également de retraite aux intervenants.

Les issues de secours retenues doivent être portées à la connaissance de tous les intervenants, de façon à s'assurer de la permanence des moyens mis en œuvre (échelle dédiée pour s'extraire d'une issue).

La confirmation de la mise en place des itinéraires de secours doit être communiquée aux intervenants directement impliqués, dès la réalité de leur disponibilité.

C - Création d'itinéraire de secours

Les sauvetages et mises en sécurité des occupants priment dans l'emploi des échelles.

Dans tous les cas, la maîtrise des ouvrants est une priorité dans le raisonnement tactique du COS. Ainsi, la création d'un itinéraire de secours doit limiter l'apport d'air non contrôlé (ex : dans le cas de la fracture d'une baie, s'assurer de la possibilité de limiter l'apport d'air direct au sinistre via la fermeture d'une porte).

En infrastructure, il est assez rare de disposer de plusieurs issues de secours (ex : accès unique à une cave ou une réserve de magasin, issues de secours dans les parcs de stationnement tous les 40 mètres, etc.). Ainsi, le COS doit impérativement renforcer les conditions de sécurité de l'accès principal et de l'itinéraire de repli. Le principe de sauvegarde implique l'engagement minimum (personnel, temps, distance).

En superstructure, il existe trois possibilités :

- Du rez-de-chaussée au 2ème étage ;
- Du 3ème à la hauteur atteinte par un moyen élévateur aérien ;
- Au-delà.

Du rez-de-chaussée au 2ème étage, le COS pourra facilement définir des itinéraires de secours à partir des ouvrants accessibles du rez-de-chaussée jusqu'au 2ème étage (échelle à coulisse). (Attention au R.D.C qui sont de plus en plus souvent équipés de barreaux anti-intrusion rendant la création d'itinéraire de secours difficile)

Du 3ème à la hauteur atteinte par un moyen élévateur aérien, le COS peut définir des itinéraires de secours à condition que la façade soit accessible aux moyens élévateurs aériens (EPC, EPA, BEA).

Au-delà ou sur une façade inaccessible, le COS peut définir des itinéraires de secours du niveau N au N-1 au moyen d'une échelle à crochets hissée par l'extérieur. Il s'assurera que le niveau N-1 puisse servir d'échappatoire. Le choix de cet agrès doit rester exceptionnel.

La mise en œuvre et le positionnement des moyens aériens imposent une reconnaissance ainsi qu'une lecture bâtiminaire et du feu approfondi de la part de tous les intervenants.

Plusieurs situations restreignent le choix de la création de l'itinéraire de secours :

- Accès direct à la zone FEU ou à un volume totalement enfumé ;
- Accès contre le vent (tirage) ;
- Défaut de stabilité du sol ;
- Dimension de l'ouvrant ne permettant pas l'évacuation du personnel (lecture d'obstacles) ;
- Assurance de la maîtrise de l'apport d'air.

Une fois installées, les échelles sont dédiées à l'itinéraire de secours et doivent être déclarées indisponibles pour toute autre mission, sauf sauvetage imminent et imprévu ce qui imposera une information immédiate des personnels engagés. De plus, les moyens élévateurs aériens mis en œuvre doivent être constamment armés au moins par le conducteur.

D - Eléments techniques opérationnels

Cas particulier de l'échelle à coulisse :

L'agrès doit être positionné grand plan côté face du bâtiment avec un pied d'échelle supérieur à la normale. Ce positionnement permet à tous les intervenants d'identifier cette échelle comme un itinéraire de secours et de faciliter l'évacuation du personnel qui viendrait à l'emprunter.

Pour l'échelle placée en itinéraire de secours, le piétagage est de 4 grands pas depuis la façade pour le 1er étage et de 5 grands pas pour le 2ème étage.



2.3 BALISAGE

2.3.1 Généralités

Des balises lumineuses sont employées pour sécuriser l'intervention. Elles sont dénommées FLASHCODES :

- **FLASH** pour la puissance lumineuse de la balise (16 leds) et ses modes de fonctionnement clignotant qui s'apparentent à des flashes ;
- **CODE** pour la codification du signal selon son mode de fonctionnement (clignotant ou fixe).

Ces dispositifs lumineux permettent d'augmenter sensiblement le niveau de sécurité lors d'un engagement et de la progression sous ARI en milieu enfumé. Ils sont simples d'utilisation, faciles d'entretien. Les couleurs vertes et rouges sont très facilement repérables, même dans la fumée.

2.3.2 Balisage des itinéraires de repli et de secours

Des FLASHCODES de couleur verte sont utilisés pour signaler les itinéraires de repli et de secours. Dès lors qu'un binôme reçoit l'ordre de s'équiper d'un ARI, il s'équipe d'une balise verte. Le C/A s'équipe également d'une balise verte.

Lors de l'engagement, le binôme ou le C/A pourra déposer un FLASHCODE vert en mode lumineux clignotant pour signaler :

- **La sortie de l'itinéraire de repli**
- **Une ou des issues de secours,**
- **Une issue débouchant sur un local à l'abri des fumées.**
- **Une modification de direction dans un cheminement complexe**

Ainsi lorsque le binôme se dirige vers un FLASHCODE vert clignotant, il sera en mesure de s'extraire du volume sinistré ou de se mettre en sûreté.

2.3.3 Balisage des zones de danger

Les FLASHCODES de couleur rouge, à utiliser en mode clignotant également, permettent la signalisation de dangers (zone effondrée, trou, risque de chute de matériaux, câble électrique ...). Dès lors qu'un binôme reçoit l'ordre de s'équiper d'un ARI, il s'équipe d'une balise rouge. Le C/A s'équipe également d'une balise rouge

Pour résumer :

- **VERT = SORTIES**
- **ROUGE = DANGERS**

Chaque engin pompe de type FPT, FPTSR et CCIR est doté d'un coffret comprenant six FLASHCODES : trois de couleur vertes et trois de couleur rouges.



2.4 Binômes chargés de la sécurité

2.4.1 Binôme de sécurité

Il s'agit du personnel positionné au plus près de la sortie de l'itinéraire de repli, qui se tient prêt à être engagé dans le volume sinistré.

Le binôme de sécurité a pour mission :

- Sur ordre du C/A, d'anticiper la création d'un parc matériel nécessaire à la réalisation de la mission (tuyaux, lance, outils de forçement) ;
- De prendre contact avec le responsable du tableau de contrôle ;
- L'écoute permanente des sons émanant du volume sinistré (bruits anormaux, alarmes de détresse, appels verbaux ...) ;
- La veille permanente de la communication ;
- L'assurance de l'alimentation de la lance en eau (contact permanent avec le tuyau de la lance pour déceler la moindre chute de pression) ;
- L'approvisionnement en tuyau dans le volume (aide à la progression du binôme à l'intérieur en facilitant le cheminement du tuyau) ;
- La veille de la lecture du feu (ce qui ne se voit pas à l'intérieur, se voit à l'extérieur).
- Il peut être engagé à n'importe quel moment comme binôme de soutien ou de sauvetage.

2.4.2 Binôme de soutien

Le binôme de sécurité peut devenir un binôme de soutien dès lors qu'il est engagé dans le volume sinistré en même temps ou à la suite et/ou sur demande du BAT pour aider à la progression, rechercher la ou les victimes potentielles (civiles) et veiller à la sécurité. Ce binôme peut être équipé d'une caméra thermique.

2.4.3 Binôme de sauvetage

Le binôme de sécurité peut devenir un binôme de sauvetage dès lors qu'il est engagé avec pour mission prioritaire et exclusive de sauvetage d'un sapeur-pompier.

Dans le cas où il est engagé sans que la source de danger soit maîtrisée, il doit soit :

- Si la ressource en personnel est suffisante s'engager avec l'assistance d'un BAT équipé d'un moyen hydraulique (identique au BAT à secourir)
- Si la ressource en personnel n'est pas suffisante, s'engager avec un moyen hydraulique (identique au BAT à secourir)

Ce binôme doit être équipé du matériel nécessaire à l'extraction (sangle de sauvetage, hache) et d'une caméra thermique.

3 CHAPITRE III – GESTION D’UN ACCIDENT – COMMANDEMENT

La sauvegarde opérationnelle est destinée à réduire les conséquences d’une situation accidentelle. Elle repose avant tout sur la possibilité pour chacun d’échapper au risque lorsqu’il devient trop important.

Elle comprend toutes les actions collectives et individuelles permettant l’extraction de tout personnel en difficulté. Exemple : le sauvetage de sauveteur et l’auto-sauvetage.

Auto-sauvetage : action individuelle ou au sein d’un binôme, permettant à un sauveteur en détresse de se soustraire d’un danger imminent par ses propres moyens ou de ceux du binôme.

Sauvetage de sauveteur : action coordonnée mettant en œuvre plusieurs sauveteurs visant à porter secours à un ou plusieurs sauveteurs en détresse.

3.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS POTENTIELS

Les sapeurs-pompiers peuvent être confrontés à des risques létaux :

- Fumées et gaz toxiques (insidieux, envahissants, inflammables, etc.) ;
- Phénomènes et accidents thermiques, explosions et effondrements.

Selon le risque et la vitesse de survenue, ils peuvent être classés en deux types d’évènement

- **Latent** : Incident survenant au cours d’une opération et lié à la nature des risques identifiés
- **Soudain** : Incident ou accident surprenant l’ensemble des intervenants.

Pour l’évènement latent, une montée en pression progressive pourra être observée. Pour l’évènement soudain, le dispositif de secours en place sera totalement déstabilisé, de l’équipier au COS.

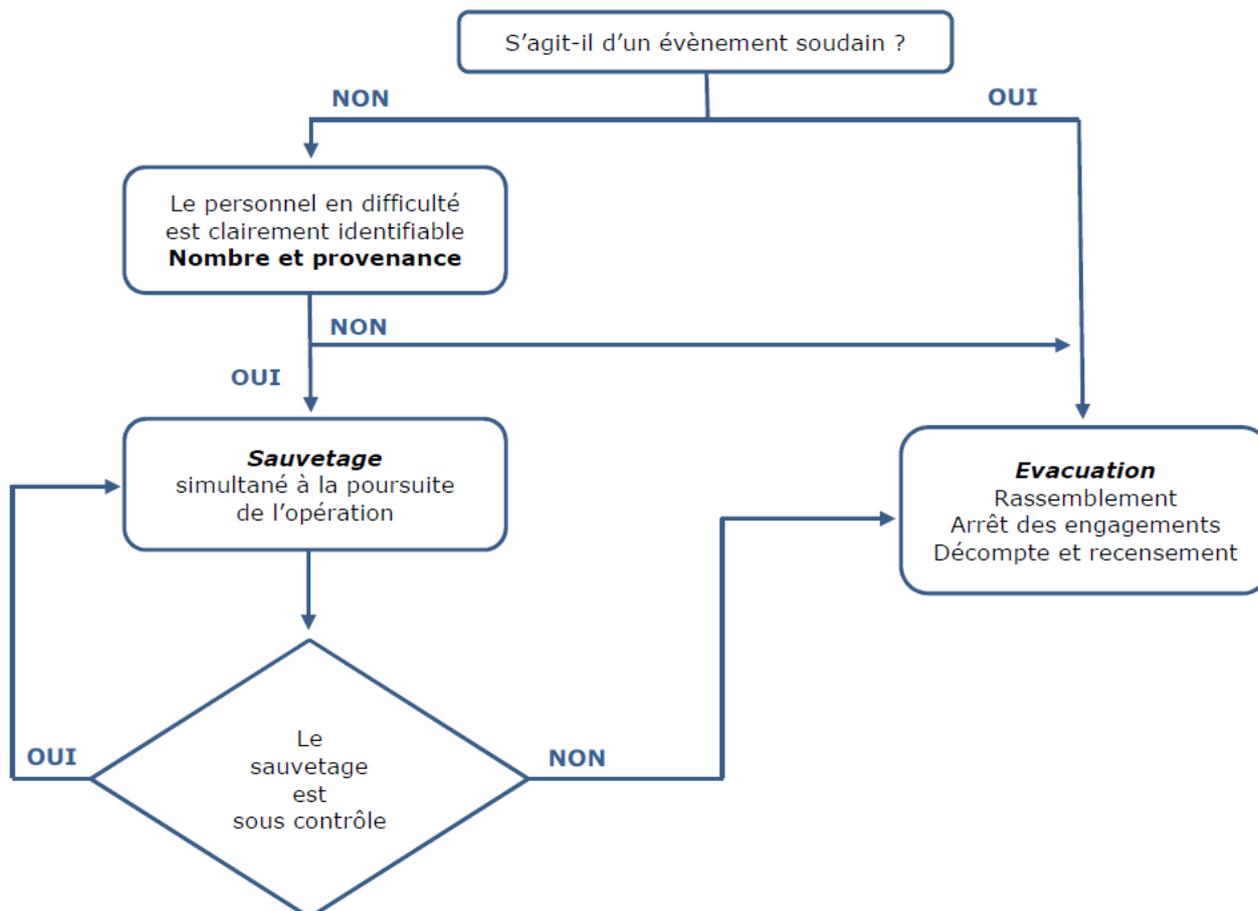
Il est important de noter que la survenue d’un évènement peut aussi avoir été anticipée par le COS. On l’appellera un évènement imminent. Il est détecté et sur le point de se produire.

Quel que soit le type d’évènement, les modalités suivantes de gestion d’un accident peuvent être appliquées.

3.2 ÉVACUATION DES LOCAUX SINISTRÉS

L'évacuation générale des locaux n'est pas systématique. Elle est conditionnée au type d'évènement rencontré (latent, soudain) et au bon déroulement de l'intervention

Logigramme décisionnel d'évacuation



L'évacuation générale a pour objectif de soustraire l'ensemble des intervenants aux risques et d'éviter ainsi une aggravation du nombre de victimes sapeurs-pompiers.

Elle est ordonnée par le COS, (Sous-officier à Officiers). Elle est relayée par l'ensemble du personnel pour favoriser l'efficacité du repli.

Les moyens employés pour relayer l'ordre d'évacuation sont :

- Les moyens de communication radioélectriques via la communication directe (tactique) ou de groupe (relayée) utilisée par les intervenants. Le message prendra la forme suivante :
« **Evacuation, évacuation, évacuation** » ;
- Le signal d'alerte d'évacuation (avertisseur deux tons, public address, sifflet, mégaphone présent dans les M.E.A pour ceux qui en sont équipés, voix) est destiné à évacuer tous les intervenants d'une zone de danger sur un ordre simple et unique afin d'échapper à un danger grave et imminent.

3.2.1 Rassemblement au point de repli

A la réception de l'ordre d'évacuation, l'ensemble des intervenants se dirige vers la sortie de la structure en utilisant l'itinéraire le plus court et le plus rapide. Les règles d'engagement utilisées en situation normale doivent être respectées (binômes indissociables, progression au moyen de la ligne guide ou du tuyau ...). Ils rejoignent le point de repli qui leur a été désigné avant l'engagement.

3.2.2 Arrêt des engagements

Dès l'ordre d'évacuation donné, tous les engagements doivent être stoppés.

Seuls les binômes de sauvetage ayant été informés sur les conditions d'engagement, les règles de sécurité à respecter et l'itinéraire à suivre pourront être engagés.

L'utilisation de ces binômes doit être absolument limitée au strict nécessaire pour éviter toute confusion et entraver l'évacuation en cours.

3.2.3 Décompte et recensement

Lorsque tout le personnel est rassemblé, un rapide recensement est réalisé. Celui-ci doit permettre de dénombrer au plus vite le nombre de sapeurs-pompiers concernés, leur état (UA, UR, manquant à l'appel), leur identité et leur potentielle dernière localisation au moment de l'évènement, pour faciliter les recherches.

3.3 Message d'ambiance

Le message d'ambiance est formulé par le COS sur la communication de groupe (relayée) employée au moment de l'accident, territoriale ou de commandement. Il est passé sans demande de parole et prend la forme suivante :

« Urgent, urgent, urgent. CODIS 60 d'indicatif *radio du COS*. Je demande **renfort adaptée à la situation suivante :**

- Effondrement ;
- Explosion ;
- Phénomène thermique ;
- Sapeur(s)-pompiers(s) manquant(s) à l'appel ;
- Etc. »

Dans la mesure du possible, le nombre de sapeurs-pompiers concernés sera communiqué.

3.4 Prise en compte des personnes impactées

Cette phase débutera dès l'évacuation des intervenants. Un tri devra être effectué entre les personnels au sein d'un PRV de première nécessité à part des autres victimes (civiles), à l'abri d'un risque de suraccident. Les premiers soins d'urgence seront prodigués avec le matériel immédiatement disponible dans l'attente des renforts.

A l'arrivée des premiers renforts, le COS désignera le personnel devant être relevé en priorité, en fonction :

- Du degré d'implication dans le sinistre ;
- De leur proximité avec les sapeurs-pompiers blessés ou manquants à l'appel ;
- De l'état psychologique ou physique général des sapeurs-pompiers.

3.5 Poursuite de l'intervention

Selon la situation, la gestion de l'intervention pourra être assurée par une équipe non impliquée dans l'accident.

Outre les ordres de conduite du sinistre initial, le COS observera la chronologie suivante :

- Evaluer le risque de suraccident ;
- Faire sécuriser le site si cela n'a pu être fait ;
- Fournir un bilan exhaustif des victimes au CODIS ;
- Sectoriser l'intervention en fonction du besoin (SAP – sauvetage du sauveteur – SSO ...)
- Etablir un plan d'action pour :
 - Définir les procédés de recherche des victimes (points d'entrée, itinéraires, zones, volumes) ;
 - Assurer la sécurité de l'ensemble des intervenants

4 CHAPITRE IV – GESTION D’UN ACCIDENT – ACTIONS INDIVIDUELLES

Ce chapitre s’adresse aux personnels intervenants susceptibles de se trouver en difficulté. Il présente la conduite à tenir et l’ensemble des techniques opérationnelles permettant leur sauvegarde.

4.1 Les problématiques

Les situations (non exhaustives) citées ci-dessous peuvent avoir un impact psychologique important sur le sauveteur en difficulté. La maîtrise de soi face à de telles situations peut être salvatrice. Elle ne peut s’acquérir que par l’entraînement et le conditionnement. Bien que ces derniers ne puissent pas reproduire le stress de la réalité, ils préparent le sauveteur à adopter des attitudes réflexes et optimisent ainsi ses chances de réussite.

- Sauveteur blessé, pris de malaise ou présentant une détresse vitale ;
- Sauveteur ayant un problème sur son ARI ou en manque d’air ;
- Sauveteur piégé ;
- Développement rapide du feu / phénomène thermique ;
- Etc.

Dans ces cas, la survie du porteur dépend de sa réserve d’air, de son état physique, de l’atmosphère où il se trouve (viciée ou non) et de l’information de son absence.

L’analyse de la situation doit être pragmatique et chronologique pour prendre une décision d’auto-évacuation ou d’attente des secours.

Le moyen mnémotechnique « B.A.A.C » peut alors être employé individuellement au sein du binôme :

- **BLESSURE ?** : Suis-je blessé ? Si oui, puis-je me déplacer ?
- **ARI ?** : Mon appareil est-il opérationnel ? Combien me reste-il d’autonomie ?
- **ATMOSPHERE ?** : Est-elle viciée ou non ?
- **CONTACT ?** : Suis-je toujours en contact avec l’extérieur ? Radio, voix...

Les réponses à ces questions permettront de décider l’attitude à adopter par le binôme : attente du secours extérieur ou auto-sauvetage.

4.2 Le signalement

Les personnels en difficulté, blessés ou non, ne pouvant s'extraire d'eux-mêmes de la structure peuvent signaler leur détresse par les moyens suivants, par ordre de priorité chronologique :

1. L'appel de détresse NELAR



Dès le message de détresse reçu, la communication utilisée avec le personnel en difficulté doit être dédiée au sauvetage. Ainsi, seul le personnel en détresse, le chef d'agrès, le ou les binômes de sauvetage pourront communiquer en mode phonie sur cette communication, afin d'en éviter l'encombrement.

L'activation du **Détecteur d'immobilité** n'est dans ce cas de figure pas recommandée, générant une pollution sonore empêchant toute communication.

2. En cas d'impossibilité d'être entendu après plusieurs tentatives, le personnel en difficulté pourra activer la touche d'appel de détresse de son terminal ICOM.

3. En allumant leurs projecteurs au sol.

4.3 L'auto-sauvetage

4.3.1 Généralités

L'auto-sauvetage est une action individuelle ou au sein d'un binôme, permettant à un sauveteur en détresse, de se soustraire d'un danger imminent, par ses propres moyens.

L'auto-sauvetage est opéré sans ordre, sur décision du binôme impliqué.

Dès la mise en sécurité réalisée, un compte-rendu doit être fait au supérieur direct et remonté jusqu'au COS.

4.3.2 Les techniques d'auto-sauvetage

Les techniques d'auto-sauvetage feront l'objet d'un document pédagogique et d'enseignements adaptés :

- Lecture d'obstacle : Techniques qui permettent à un sauveteur d'évaluer sa capacité à franchir un obstacle ;
- Techniques de dégagement : Techniques qui permettent à un sauveteur de se dégager d'une ou plusieurs entraves ;
- Techniques d'auto-extraction (franchissement d'obstacle) : Techniques qui permettent à un sauveteur de s'extraire d'un volume sinistré sans aide extérieure

5 GLOSSAIRE

Sauvetage de sauveteur : Action coordonnée mettant en œuvre plusieurs sauveteurs visant à porter secours à un ou plusieurs sauveteurs en détresse.

Événement latent : Incident survenant au cours d'une opération et lié à la nature des risques identifiés.

Événement soudain : Incident ou accident surprenant l'ensemble des intervenants.

Binôme de sécurité : Personnel positionné au plus près de la sortie de l'itinéraire de repli. Il peut être engagé à n'importe quel moment comme binôme de soutien ou de sauvetage.

Binôme de soutien : Personnel engagé en même temps ou à la suite du BAT pour aider à la progression, rechercher la ou les victimes potentielles (civiles) et veiller à la sécurité.

Binôme de sauvetage : Personnel engagé avec la mission prioritaire et exclusive de sauvetage d'un sapeur-pompier.

Auto-sauvetage : Action individuelle ou au sein d'un binôme, permettant à un sauveteur en détresse de se soustraire d'un danger imminent par ses propres moyens ou de ceux du binôme.

Point de repli : Endroit sur la zone où les intervenants doivent se replier) en cas d'évacuation générale ou de repli sur ordre.

Itinéraire de repli : Cheminement emprunté pour rejoindre l'accès par lequel le ou les binômes se sont engagés dans la structure. L'accès au cheminement doit être connu de tous et balisé (flashcode clignotant de couleur verte).

Itinéraire de secours : Ouvrant choisi pour permettre l'extraction du ou des binômes engagés. L'issue de secours est utilisée lorsque l'itinéraire de repli n'est plus praticable ou trop long à parcourir par rapport au délai d'extraction. Elle est matérialisée par un flashcode clignotant de couleur verte.

FLASHCODE : Balise dont le code lumineux permet la sécurisation des lieux d'intervention (itinéraires, dangers).

Lecture d'obstacle : Techniques qui permettent à un sauveteur d'évaluer sa capacité à franchir un obstacle.

Techniques de dégagement : Techniques qui permettent à un sauveteur de se dégager d'une ou plusieurs entraves.

Techniques d'auto-extraction (franchissement d'obstacle) : Techniques qui permettent à un sauveteur de s'extraire d'un volume sinistré sans aides extérieur